

Ordre du jour Conseil de quartier Auteuil nord 5 octobre 2005
--

- 1 • Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2005.
- 2 • Stationnement des deux roues au niveau du carrefour George Sand, Mozart, Henri Heine, et rue de la Source : De nombreux vélos et motos (en moyenne une douzaine pour l'ensemble des rues citées) stationnent régulièrement sur les trottoirs, voire sont accrochés aux barrières, il semblerait indispensable d'envisager la création d'une zone de stationnement 2 roues avec mobilier d'encrage (4 ou 5 bornes). Les commerçants et riverains le souhaitent vivement, compte tenu des gênes occasionnées.
- 3 • Pose d'un ralentisseur soit rue Jean de La Fontaine, soit avenue Boudon : Les automobilistes qui empruntent l'avenue Boudon commencent leur accélération juste après la rue Jean de La Fontaine car ils savent qu'ils ont une longue ligne droite à leur disposition.
Cette accélération commence juste avant le passage piétons de l'école maternelle d'où un risque pour les enfants qui s'aventureraient à ce moment. En fait un ralentisseur positionné juste au niveau du passage piéton serait idéal. A défaut, il pourrait être envisagé rue Jean de La Fontaine au niveau de l'Hôtel N°66 où il est très difficile de traverser en dépit du passage protégé.
- 4 • Embouteillages, avenue Mozart, occasionnés par la RATP : La RATP utilise à des fins privées, dont postales, la voie réservée à la circulation des bus et des taxis pour faire stationner plusieurs bus doubles en haut de l'avenue Mozart (constat effectué les mercredis 22, 29 juin et 7 septembre vers 9 h 30). A noter qu'en hiver, les moteurs continuent à tourner !
Les bus 22 et 52, comme tous les véhicules, sont donc fortement ralentis par ces stationnements intempestifs.
Le mercredi 22 juin, l'avenue Mozart était embouteillée depuis le carrefour George-Sand jusqu'au carrefour de la Muette. Il était alors plus rapide de remonter l'avenue à pied, mais dans la pollution !
La Ville ne peut vouloir inciter les Parisiens à prendre les transports en commun ou pratiquer la marche à pied dans des conditions pareilles. Il conviendrait de rappeler à la RATP l'usage de ces voies réservées !
- 5 • Terrain RFF de la Porte d'Auteuil : L'appel d'offre lancé par la Mairie de Paris a dû amener la désignation d'une société susceptible d'élaborer un projet pour ce terrain, laquelle ? De plus, que va-t-il se passer, après les événements des incendies des squats

de l'est parisien, pour lesquels la télévision nous a appris que le gouvernement allait réquisitionner les emprises SNCF désaffectées.

Le projet de la Mairie de Paris serait-il donc abandonné au profit d'un nouveau projet de logements sociaux, sans que la surface constructible ne soit modifiée ?

- 6 • Projet de passage du tramway dans le 16^{ème} arrondissement.
- 7 • Travaux devant « le Panier des Gourmets » : chauffage Urbain : Depuis longtemps des barrières entourent une bouche d'accès au chauffage urbain, elles cachent un muret en pierres, aucune intervention ne semble effectuée régulièrement.
Peut-on avoir des informations à ce sujet ?
Compte tenu de la largeur du trottoir, ne pourrait-on pas végétaliser un peu ?
- 8 • Eclairage rue Jean de La Fontaine.
- 9 • Passage situé au niveau du 23 boulevard Beauséjour permettant de se rendre au jardin du Ranelagh : Difficultés pour les personnes handicapées puisque la marche est très haute.
- 10 • Avancement du projet de création d'un ensemble fleuri sur le terre-plein situé entre les rues Verderet et Chardon Lagache.
- 11 • Présentation aux conseils de quartier des projets d'aménagement de voirie et d'équipement dans le 16^e, pour enregistrer les réactions et les propositions des conseillers en contact avec la vie des quartiers.
- 12 • Présentation d'un bilan six mois après tout aménagement important de voirie.
- 13 • Rédaction d'un compte rendu de réunion de synthèse qui ne reprenne pas la quasi-intégralité des échanges, mais qui exprime clairement le problème et les conclusions pour chaque point évoqué (*si les moyens de la mairie sont insuffisants, utiliser le budget de fonctionnement*).
- 14 • Installation d'une horloge place Jean Lorrain : choix de l'emplacement.
- 15 • Point sur les dossiers en cours.
- 16 • Communication sur le plan de déplacement pour Paris (PDP)
- 17 • Le recensement de la population.